



# MANDAT DE VENTE EXCLUSIF

**Prêt pour la signature électronique avec SELL&SIGN**

**Essayez-moi sur <https://www.sellandsign.com/fr/formulaire-de-demande-dessai-gratuit/>**

## LE MANDANT

[c\_civ/] [sc\_client.nomcomplet/]

[sc\_client.adresse1] [/sc\_client.adresse1]

[c\_zip/] [sc\_client.ville/]

Né(e) le [sc\_client.datenaiss/] à [sc\_client.lieunaiss/]

## LE MANDATAIRE

[sc\_user.societe] [/sc\_user.societe] au capital de 0000 euros, immatriculée sous le numéro de SIREN N°000 000 000. Au RCS de ABC (123), représentée par Monsieur G, en sa qualité de Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes.

Titulaire de la carte professionnelle N°000 A, délivrée le 01/01/1111 par la Sous-Préfecture de ABC (123). Cgaim n° 1111A. Garantie Financière : 9 999 999 euros. N° individuel d'identification à la TVA FR 1234567890

Acte établi par [sc\_user.prenom/] [sc\_user.nom/], salarié, pour le compte de l'établissement.

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES, CI-APRÈS, **le mandant confère au mandataire, qui accepte, mandat AVEC EXCLUSIVITÉ de vendre les biens ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivants :**

## DÉSIGNATION DU BIEN

[Designation du bien]

[/Designation du bien]

## PRIX

Le prix demandé, avec rémunération du mandataire, est de [Prix en lettres] [Prix en lettres] EUROS ([Prix en chiffres/] €) payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Le mandant déclare son intention : de ne pas exercer l'option TVA.

Ce prix est payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

## DURÉE DU MANDAT

Le présent mandat est donné à compter de ce jour pour une durée de [Durée en mois/] mois, à l'issue desquels il prendra automatiquement fin. Toutefois, passé un délai de trois mois à compter de sa signature, il pourra être dénoncé à tout moment par chacune des parties avec un préavis de quinze jours, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il est ici précisé que la clause d'exclusivité ne pourra être dénoncée que passé un délai de trois mois à compter de la signature du présent mandat, dans les mêmes conditions que le mandat lui-même.

## RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué vers lui, le mandataire aura droit à une rémunération à la charge du mandant d'un montant HT de [Remuneration HT/] € soit [Remuneration TTC/] € TTC .Il est précisé que le taux actuel de la TVA de 20 % est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

La rémunération du mandataire sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue et réitérée par acte authentique.

En cas d'exercice d'un droit de substitution ou de préemption, la rémunération sera due par le mandant.

Accepté le [sc\_contrat.date/] à [sc\_contrat.lieu/]

ACCORD DU CLIENT

CONFIRMATION AGENCE

SCEAU DU TIERS DE CONFIANCE

[Signature/]

[SignatureFournisseur/]

[Sceau/]